

COURSES SUR SABLE

REGLEMENT PARTICULIER 2024-2025 CDF COURSES SUR SABLE



MOTO-CLUB: *motorclub des ESTEYS*

E-MAIL: *motorclub.desesteyss@gmail.com*

TÉLÉPHONE: *06 14 95 61 73*

ORGANISATEUR TECHNIQUE: *DEMOUGEOT Christophe*

N° D'ÉPREUVE FFM:

DATE: *11 et 12 janvier 2025*

LIEU: *graujan et l'hôpital (33)*

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Frederic SCHOTS	Licence : 147404
Directeurs de course adjoint	Pierre LETEVE/ Jérôme CASSIN / Jean-Luc DELPON	Licence : 230652 / 062806 / 008362
	Didier BOTTAZZINI / Pascal VAN MULLEN	Licence : 128460 / 220955
Délégué FFM	Carl LECOQC	Licence : 073660
Commissaire technique responsable	Serge TISON	Licence : 023092
Responsable du chronométrage	Eliane SEGOUIN	Licence : 022141

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINIMUM	AGE MAXIMUM	CYLINDRÉES
CFS MOTOS	Motos CFS 1	18 ans	-	251 à 650cc 4T
	Motos CFS 2	18 ans	-	175 à 500cc 2T
	Motos CFS 3	18 ans	-	100 à 150cc 2T & 100 à 250cc 4T
	Motos CFS F Féminines	18 ans	-	100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T
	Motos CFS V Vétérans	38 ans	-	100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T
CFS QUADS	Quads Scratch	15 ans	-	15 ans : 550cc 2T et 4T maxi / 18 ans : libres
	Quads Féminines	15 ans	-	15 ans : 550cc 2T et 4T maxi / 18 ans : libres
	Quads Vétérans	38 ans	-	Cylindrée libre
	Quads Juniors	15 ans	19 ans	550cc 2T et 4T maxi
	Quads Vintage	18 ans	-	Cylindrée libre
JUNIOR	Juniors 125 2T	13 ans	19 ans	100 à 125cc 2T
	Juniors 250 4T	15 ans	19 ans	100 à 250cc 4T
ESPOIR	Espoirs 85cc 2T	11 ans	16 ans	85cc 2T maxi
VINTAGE	Vintage V1	18 ans	-	Mono amortisseur
	Vintage V2	18 ans	-	Double amortisseur ou cantilever

**CATÉGORIES
HORS-CFS**

amateurs

18ans

125 à 500cc

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ..BOURDE armand

Nombre de secouristes ...24..

Hôpital le plus prochehôpital médoc

Nombre d'ambulance(s)4.....

Temps de trajet (en min) ...20'.....

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..GURP

Adresseroute de l'océan

Caractéristiques :

Longueur du circuit12 Kms.....

Largeur minimum de la piste6.....

Largeur moyenne de la piste7.....

Nombre d'OCP*40.....

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

450

(Art. 3.E des RTS)

CAPACITÉ QUAD :

190

(Art. 3.E des RTS)

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 28/10/2024



VISA DE LA LIGUE

DATE: 05/11/2024



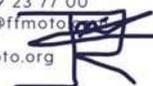
VISA DE LA FFM

DATE: 04/12/2024

NUMÉRO: 25/0003



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



GURP TT 2025



MOTO CLUB DES ESTEYS

14 chemin de Magrin

33590 GRAYAN et L'HÔPITAL

tel : 06 14 95 61 73 - @ : motoclub.desestesteys@orange.fr

Facebook : moto club des Esteys

- Règlement Particulier de la 22^e GURP TT -

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES DE SABLE

DATE : Vendredi 10 janvier 2025 : Contrôles JUNIORS - ESPOIRS - VINTAGE - MOTOS AMATEURS
Samedi 11 janvier 2025 : Contrôles QUADS - MOTOS CFS

de 10h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00
et de 13h30 à 18h00

TARIFS
(jusqu'au 31/12/2025)

Samedi 11 janvier 2025 :	Rando vtt		Départ 10h00	
Samedi 11 janvier 2025 :	Course ESPOIRS :	durée 1h00	Départ 09h00	100 €
Samedi 11 janvier 2025 :	Course VINTAGES :	durée 1h00	Départ 10h30	120 €
Samedi 11 janvier 2025 :	Course JUNIORS :	durée 1h30	Départ 12h00	130 €
Samedi 11 janvier 2025 :	Course MOTOS AMATEURS :	durée 2h00	Départ 15h00	180 €
Dimanche 12 janvier 2025 :	Course QUADS :	durée 2h00	Départ 09h00	210 €
Dimanche 12 janvier 2025 :	Course MOTOS CFS :	durée 2h30	Départ 14h00	180 €

ATTENTION : AUCUN CONTRÔLE NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉ LE DIMANCHE.

PISTE : Longueur : 12 kms sur la commune de GRAYAN ET L'HÔPITAL

MOTO : Machines de type ENDURO ; CROSS ; TRAIL BIKE.

Les machines devront porter 3 plaques à numéros (1 avant, 2 latérales) fournies par l'organisateur.

Les pneus à godets ne sont pas autorisés.

CATÉGORIES ADMISES :

Motos :	Quads :	Juniors :	Espoirs :	Vintages :
- Scratch	- Scratch	- Scratch	- Scratch	- Scratch
- CFS 1	- Féminines	- 125 2 temps	- Minimes	- Motos jusqu'à 1994
- CFS 2	- Vétérans	- 250 4 temps	- Cadets	
- CFS 3	- Juniors	- Féminines	- Féminines	
- CFS F	- Vintage			
- CFS V				

ENGAGEMENTS : via internet uniquement sur www.engage-sports.com - dans la limite des places disponibles.
Tarifs valables jusqu'au **31 décembre 2024 à minuit**.
Un supplément de 30 € sera appliqué pour toutes les catégories **au-delà de cette date**.

Pour tout forfait, les frais administratifs suivants seront retenus :

Jusqu'à 9 jours avant l'épreuve : Pour les pilotes engagés sur toutes les courses du championnat : **100 € pour les catégories Motos et Quads et Vintage ; 75 € pour les Juniors et 50 € pour les Espoirs.**
Pour tous les pilotes non engagés sur toutes les courses : **30 €**
Dans les 8 jours qui précèdent l'épreuve : **aucun remboursement.**

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :
- **LICENCE FFM 2025 ; pièce d'identité ; CASM.**

Pour les licences à la journée le pilote devra s'être engagé via le site FFM et présenter au contrôle :

- un certificat Médical de non contre-indication à la pratique du sport moto datant de moins de trois mois ;
- une Pièce d'identité, permis de conduire ou CASM.
- règlement de la licence à la journée : sur le site FFM au tarif de 78 € ou le jour de l'épreuve en espèces uniquement au tarif de 95 €, à régler directement auprès de la FFM sur place.

Les numéros de course seront attribués suivant le nouveau règlement fédéral et date de validation de l'engagement.

Renseignements engagements : Mme Florye BONNET : 06 25 52 03 73 ou florye.gurpitt@gmail.com

ANNULATION D'UNE EPREUVE OU D'UNE JOURNÉE DE COURSE :

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, intervenant après l'ouverture des contrôles administratifs de la manifestation et prononcée par le Jury ou un représentant de l'Etat, permettra au club organisateur de refuser aux participants le remboursement de tout ou d'une partie de leur droit d'engagement **en concertation avec la Commission des courses sur sable.**

Si dans les 30 jours qui précèdent la manifestation, les autorités publiques viennent à décider de son interdiction, un forfait de 50 € sera conservé par les organisateurs sur les droits d'engagement.

ASSISTANCES/RAVITAILLEMENTS/RÉPARATIONS :

1. Assistance et ravitaillement uniquement dans les stands prévus à cet effet et ce, moteur arrêté.

Toute installation fixe type « derrick » ou similaire est interdite, (art 17 Règlement FFM 1991 Endurance T.T.)

Ravitaillement sous pression également interdit. Il est rappelé qu'il est interdit de transporter du carburant autrement que dans le réservoir de la moto, et de ravitailler sur le circuit.

SANCTION : EXCLUSION IMMÉDIATE

Toute personne de l'assistance prise en train de fumer dans le stand de ravitaillement verra son pilote disqualifié sur le champ.

2. Réparations effectuées uniquement au parc de ravitaillement (sur le circuit, seul le pilote a le droit de faire de la mécanique sans aucune aide extérieure).

SANCTION : Mise hors course.

Tout pilote en panne définitive (abandon) sur le circuit, doit le signaler au poste de sécurité et aux commissaires les plus proches.

Le pilote reste responsable de sa moto.

3. Extincteur obligatoire pour chaque pilote.

- **PENDANT LES COURSES, AUCUN VÉHICULE NE SERA AUTORISÉ À SORTIR DU CAMPING.**

NUMÉROS DE COURSE :

Les plaques numérotées ainsi que les dossards seront fournis par l'organisateur, les pilotes devront impérativement porter tous les logos sans aucune modification et ce **sur chaque support. Les dossards doivent être collés dans le dos.**

RÈGLES ENVIRONNEMENTALES :

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

Dans le stand, il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental dont les dimensions minimum sont de 2000x1000. Il devra être en matière absorbante (mini 3l/m2) et ne laisser passer aucun liquide.

- **TOUTE OPÉRATION DE MÉCANIQUE À L'INTÉRIEUR DU CAMPING DEVRA SE FAIRE SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL. IL EST FORMELLEMENT INTERDIT AUX MOTOS ET QUADS DE ROULER DANS L'ENCEINTE DU CAMPING**
- **TOUT PILOTE À MOTO PRIS À RECONNAITRE LE CIRCUIT OU À ESCALADER LES DUNES À PIED, SERA EXCLU DE LA COURSE POUR CETTE ANNÉE ET INTERDIT D'ÉPREUVE POUR LES DEUX ANNÉES SUIVANTES.**

HORAIRES :

Contrôles administratifs et techniques

- **Vendredi 10 janvier 2025** : 10h00 à 18h00
 - **Samedi 11 janvier 2025** : 09h00 à 12h00
-

- **Samedi 11 Janvier 2025** : Courses Espoirs, Vintages, Juniors, et Motos Amateurs

ESPOIRS : durée course : 1h00

8h00 : Ouverture du parc ravitaillement
8h15 : Mise en pré-grilles des motos
8h40 : Briefing devant pré-grilles
8h50 : ouverture pré-grilles aux pilotes
8h55 : Mise en place départ
9h00 : Départ
10h00 : Arrivée

10H45 : Podium ESPOIRS

VINTAGES : durée course : 1h00

09h00 : Ouverture du parc ravitaillement
09h45 : Mise en pré-grilles des motos
10h00 : Briefing devant pré-grilles
10h15 : ouverture pré-grilles aux pilotes
10h20 : Mise en place départ
10h30 : Départ
11h30 : Arrivée

12h15 : Podium VINTAGES

JUNIORS : durée course : 1h30

10h45 : Ouverture du parc ravitaillement
11h00 : Mise en pré-grilles des motos
11h30 : Briefing devant pré-grilles
11h40 : ouverture pré-grilles aux pilotes
11h45 : Mise en place départ
12h00 : Départ
13h30 : Arrivée

14h00 : Podium JUNIORS

MOTOS AMATEURS : durée course : 2h00

12h15 : Ouverture du parc ravitaillement **Dossards jaunes et roses**
12h45 : Ouverture du parc ravitaillement **autres Dossards**
13h00 : Mise en pré-grilles des motos
14h15 : Briefing devant pré-grilles
14h40 : ouverture pré-grilles aux pilotes
14h45 : Mise en place départ
15h00 : Départ
17h00 : Arrivée

17h30 : Podium AMATEURS

-
- **Dimanche 12 Janvier 2025** : Courses Quads et Motos CFS

QUADS : durée course : 2h00

07h20 : Ouverture du parc de ravitaillement **Dossards jaunes et roses**
07h30 : Ouverture du parc ravitaillement **autres Dossards**
07h45 : Mise en pré-grilles des quads
08h30 : Briefing devant pré-grilles
08h40 : Ouverture pré-grilles aux pilotes
08h50 : Mise en place départ
09h00 : Départ
11h00 : Arrivée

11h30 : Podium QUADS

MOTOS CFS : durée course : 2h30

11h15 : Ouverture du parc ravitaillement **Dossards jaunes et roses**
11h45 : Ouverture du parc ravitaillement **autres Dossards**
12h00 : Mise en pré-grilles des motos
13h15 : Briefing devant pré-grilles
13h40 : Ouverture pré-grilles aux pilotes
13h45 : Mise en place départ
14h00 : Départ
16h30 : Arrivée

17h00 : Podium CFS

COURSE :

Tout pilote anticipant le départ se verra infliger une pénalité d'un tour. Si les numéros de course sont illisibles, le concurrent ne sera plus compté lors de ses passages. La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée première au classement scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les trente minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le premier.

CLASSEMENTS :

Ils seront établis en fonction du nombre de tours et d'ordre d'arrivée, scratch et par catégorie.
Les résultats seront affichés au P.C. course. Les pilotes disposent d'un délai de 30mn après l'affichage pour formuler toute réclamation par écrit auprès du directeur de course, accompagnée d'un chèque de 75 € pour les 2T ou 150€ pour les 4T.
Cette caution sera rendue si la réclamation s'avère justifiée.
Passées les 30mn, les résultats seront validés et les organisateurs n'admettront plus aucune protestation.

- **Le Moto Club des Esteys se réserve le droit de ne pas payer la prime d'arrivée aux pilotes qui finissent dans les trois premiers si ils ont refusé d'assister à la conférence de presse qui se tient le vendredi à 19h.**

ASSURANCE :

Souscrite conformément aux règles F.F.M. auprès de AXA

SÉCURITÉ :

- Assurée par :
- Médecins : 5 + 5 infirmiers
 - Secouristes : 24
 - Pompiers en alerte : SOULAC et VENDAYS
 - Ambulances : 4
 - Véhicules avec commissaires : 55
 - Liaison radio sur l'ensemble du circuit reliée avec le P.C. : tous les 4x4
 - Gendarmeries : St VIVIEN et SOULAC

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne seraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait, réclamer une indemnité. Les frais d'inscription leur seront remboursés.

Sauf cas de force majeure, les pilotes seraient informés 5 jours au moins avant l'épreuve. Le déroulement de l'épreuve se fera En conformité avec les prescriptions des règlements F.F.M (sportifs ou techniques) et du règlement particulier auxquelles tous Les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le M.C des ESTEYS se réserve le droit de modifier l'horaire de la course et le tracé du circuit en cas de besoins impératifs ou majeurs.

VISA CLUB



VISA DE LA LIGUE

05/11/2024



VISA F.F.M

Le 04/12/2024



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Siège social : Moto Club des ESTEYS - circuit des Esteys - route des Laes - 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL
N° affiliation club FFM : C1402 - N° SIRET : 45048323500013 - Agrément Jeunesse et Sports : 33 S 08018 - EAPS : 03314 ET 0059

Adresse postale : 14 chemin de Magrin - 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL - 06 14 95 61 73
Email : motoclub.desesteys@gmail.com - Fb : Moto Club Des Esteys